



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2018**

N° DEL 2018.11.14/172

Thème : TOURISME 1

**Objet : Inscription du
chemin du canal
gaillard au plan
départemental des
itinéraires de
promenade et de
randonnée des Hautes-
Alpes.**

Convocation :

Date : 07/11/2018

Affichage : 07/11/2018

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **mercredi 14 novembre 2018** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à JIMENEZ Claude;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

Absents excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : FABRE Mireille

Le sentier bordant le canal Gaillard, ouvrage d'irrigation créé au XIVème siècle entre la Salle-Les-Alpes et Briançon, est devenu un lieu privilégié de promenades en raison de sa faible déclivité et des vues remarquables offertes sur la vallée de la Guisane et les forts briançonnais.

Ce sentier, long de 7,7 km au total, emprunte le territoire de notre commune sur 3,2 km jusqu'au Champ de Mars.

En accord conjoint entre, d'une part : l'association syndicale autorisée (ASA) du canal Gaillard et, d'autres parts : le SIVM de Serre-Chevalier et la ville de Briançon, il est proposé de demander l'inscription de cet itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Les itinéraires figurant au PDIPR pourront bénéficier notamment des actions de promotion initiées par le département et l'agence départementale de développement touristique (ADDET), ainsi que des aides financières du Département pour les opérations d'investissement.

De son côté, la commune devra s'engager à :

- Entretien régulièrement le sentier ;
- Prévenir les conflits d'usage en rappelant l'interdiction de circulation des véhicules motorisés ;
- Mettre en place sur le sentier le balisage et les panneaux de signalétique directionnelle tels que définis dans la « Charte de balisage et de signalétique des activités de randonnée des Hautes-Alpes » et en assurer la pérennité.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De soumettre l'inscription du chemin du canal Gaillard au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM